

DEPARTEMENT
DE L' EURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705404-20200306-1259-2020-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200306-D2020-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 02/03/2020

Séance du Vendredi 06 Mars 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 10/03/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 Mars 2020 s'est réuni en session ordinaire publiquement en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny le Vendredi 06 Mars 2020, à 19 heures, sous la présidence de : Mr BENY Marcel, Maire.

VOTANTS : 9

ABSENT(S) : 3

POUVOIR : 1

Étaient présents : Mme. JAUMOTTE Caroline, M BOIROT Thierry, Mme ISAMBOURG Silvana, Mme SALAUN Armelle, M BRISSONNET Sylvain, M. BOUILLON Georges, M.DELANNOY Jean-Pierre.

Absents excusés : M OSZCZYPALA Stéphane (arrivé plus tard), Mme RIGAUX Carine (pouvoir donné à M. BOUILLON), M. PARIS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme SALAUN Armelle

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12.39%
- Taxe foncière (bâti) : 29.75%
- Taxe foncière (non bâti) : 57.25%

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 mars 2020.

Le Maire, Marcel BENY.

